



**CSE
SNCF
OPTIM
SERVICES**



24-25/06/2025

LES BRÈVES du CSE

Projet de déménagement :

Adriana Marseille

Dans le cadre du projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur « LNPCA », les CSP APF, action sociale (CAS et UAS Marseille Saint-Charles /CAS Grande Bastide), services médicaux (médecines de soins/d'aptitude/du travail) et PSP seront regroupés au sein du bâtiment « Adriana ».

Ce bâtiment se situe à proximité de la gare et des anciens locaux (hormis pour le CAS de la Grande Bastide), ainsi que de la CPRPF et de sa cantine.

C'est un immeuble moderne et lumineux, multi occupé par des entités externes à la SNCF.

Les 3^e et 4^e sont dévolus à OPTIM'Services. De nombreux aménagements propices à la QVT ont été réalisés pour accueillir les équipes.

Au 3^e étage, les services médicaux (PSP inclus) - avec 31 postes - et l'APF - avec 38 postes - bénéficieront d'un espace de 1 182 m² avec :

- Une salle de réunion pour 12/13 personnes ;
- Un espace de convivialité/réfectoire avec 34 places assises, doté d'une fontaine à eau, de distributeurs de boissons chaudes, de quatre micro-ondes, de deux réfrigérateurs, d'un évier avec placards ;
- Une terrasse ;
- Un jardin d'hiver.

Au 4^e étage, l'action sociale - avec 15 postes - bénéficiera d'un espace de 226 m² avec une salle de réunion de 19 personnes partagées avec l'ensemble des CSP OPTIM' Services.

L'ensemble des CSP sera doté d'espaces de travail dynamiques, hormis le PSP qui disposera d'espaces attitrés.



- **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

Le planning du projet



24 avril 2025 : démarrage des travaux.

15 septembre 2025 : livraison du mobilier.

Du 29 septembre au 3 octobre 2025 : fermeture du site actuel aux bénéficiaires.

2 et 3 octobre : accueil des équipes au sein du bâtiment Adriana avec petit-déjeuner de bienvenue. Remise des badges et du livret d'accueil.

4 novembre 2025 : inauguration en présence de Magali ALEXANDRE.



Position UNSA

Pour les élus UNSA-Ferroviaire, il s'agit d'un projet important qui va regrouper 130 personnes issues des trois CSP et qui s'inscrit dans la volonté du Groupe SNCF de revoir ses implantations tout en veillant à la QVT de ses salariés. Ce bâtiment neuf, bien aménagé, proche de la gare (6 min à pied) est une vraie opportunité en termes de localisation et de QVT.

Cependant, les élus UNSA-Ferroviaire ont suivi ce dossier depuis de nombreux mois et ont sollicité la direction à plusieurs reprises sur l'aspect sécurité, compte tenu de son implantation dans un quartier rénové, en pleine transformation, mais en proie au trafic de drogue avec un risque d'agressions.

La direction a pris en compte ce sujet et a diligenté un audit auprès de la SUGE.

Des aménagements sûreté et sécurité ont été mis en place :

- Contrôle d'accès à code qui sera installé dans les ascenseurs avec un code différent par étage ;
- Carmillonnage et dispositif caméra avec interphone aux portes palières des 3^e et 4^e étages ;
- Contrôle d'accès sur la porte palière du 3^e étage vers le parking uniquement ouvert au personnel de nettoyage, pas de passage à cet endroit ;
- Installation d'une rampe d'accès et marquage au sol pour le passage des piétons au niveau de l'entrée du parking du 3^e étage ;
- Mise en place d'un dispositif de détection anti-intrusion raccordé au CNTS (type Verisure) ;
- Installation de barreaudage R+3 (à hauteur d'homme).

Une mesure complémentaire forte a été prise avec la présence d'un agent sécurité de 7h30 à 18h30 dès début 2026, délai laissé au propriétaire pour faire le tour de l'ensemble des locataires afin d'établir la prise en charge financière de cette prestation en plus des rondes régulières effectuées par la police municipale (volonté politique de renforcer la présence de la police municipale dans ce secteur).

D'autre part, des interphones seront opérationnels au sein de chaque CSP, mais il reste à définir qui aura la charge de répondre, car cela pourrait rapidement se transformer en un irritant de travail.

La direction a émis une préconisation concernant le trajet en conseillant de ne pas emprunter l'escalier, mais plutôt la voie principale et, selon la sensibilité des personnels par rapport à l'environnement, de faire le chemin à deux.



Position UNSA

Concernant l'action sociale, les élus UNSA-Ferroviaire :

- Ont contribué à la dotation d'un espace plus grand que celui prévu dans le projet initial ;
- Regrettent que l'espace d'attente pour les bénéficiaires se situe dans le couloir et ont demandé que soit prévu un fléchage afin de gérer les flux et éviter les croisements de nature à poser un problème de confidentialité.



Position UNSA

Concernant le cabinet médical, les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé :

- Qu'il n'y ait pas de moquette au sol pour le strict respect des règles d'hygiène ;
- Un aménagement soigné du local d'archives, où seront stockés les dossiers des trois médecines, pour éviter les atteintes au secret médical ;
- À connaître l'organisation des places de parking pour les médecins et la dotation de badges. La direction envisage de mettre à disposition de chaque médecin un badge programmé sur la durée de la vacation.

Pour l'ensemble des CSP, l'UNSA-Ferroviaire a demandé à la direction les mesures prises pour les agents PMR en termes d'accès au bâtiment et veillera à ce que ces personnels ne rencontrent aucune difficulté pour s'acheminer sur leur lieu de travail.

Concernant l'évacuation des personnels PMR, il existe deux issues de secours aux 3^e et 4^e étages, mais on note l'absence de sas dédié.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé un point sur le maintien des titres restaurant. La direction s'est montrée ferme et inflexible dans sa réponse négative, nous rappelant l'accord Groupe précis sur les modalités d'attribution. L'UNSA-Ferroviaire dénonce la maladresse de communication qui a laissé sous-entendre que les titres restaurant continueraient à être perçus par les agents alors que la réglementation ne le permet pas. Cette situation a créé une insatisfaction et une frustration chez les agents.

Ce dossier a été suivi de près par vos élus UNSA-Ferroviaire qui resteront attentifs et mobilisés pour vous lors du déménagement et de la prise de possession des lieux.

Rapport d'activité 2024 de la médecine du travail

sur le périmètre du CSE SNCF Optim'Services

Malgré nos remarques effectuées lors du CSE du 27 mai dernier et la demande de report de présentation de ce rapport pour le mois de juin, plusieurs questions subsistent.

Ce rapport ne mentionne toujours pas les salariés des services médicaux, soit 924 salariés (1/3 de l'effectif total du GIE). Les élus UNSA-Ferroviaire ont donc demandé à ce que les données soient récupérées auprès des différents SPSTI qui suivent la santé au travail des médicaux et paramédicaux et que ces données soient intégrées au rapport d'activité en détaillant les différents types de visites, car il est à noter qu'un risque de RPS peut également être mentionné.

Beaucoup de données mentionnent les effectifs totaux des médecins du travail et ne distinguent donc pas les effectifs réels des salariés du GIE. La direction nous répond alors que le logiciel ne permet pas de faire ce type de requêtes pour extraire les salariés d'Optim'Services. Pourtant, quelques médecins dans ce rapport d'activité ont réussi à extraire ces données. L'UNSA-Ferroviaire demande à ce qu'un travail de communication soit fait auprès des médecins sous forme de livret pour que ces données réelles des effectifs puissent être exploitées à l'avenir.



Dans ce rapport, certaines données posent question :

- Plusieurs salariés seraient en SIR (suivi individuel renforcé), pour port d'arme, conduite de trains, risque électrique, etc.
- Pour les agents soumis au risque ferroviaire, il semblerait que certains ont été oubliés dans les données transmises.
- D'autres salariés, qui sont soumis au risque biologique (personnel infirmier notamment), sont suivis en SIS (surveillance simple), donc, avec une visite tous les cinq ans et selon les normes INRS d'infirmière en santé au travail en service inter-entreprise ne pratiquant pas d'actes biologiques. Or, contrairement à ce que nous dit la réglementation, les infirmières en santé au travail au sein d'un service SNCF autonome pratiquent des actes biologiques.
En effet, le personnel infirmier exposé aux agents biologiques du groupe 3 (Hépatites B et C, VIH, etc.) doit bénéficier d'un suivi individuel renforcé (SIR).

L'UNSA-Ferroviaire insiste sur l'importance de modifier la surveillance du personnel infirmier au sein de la SNCF de SIS en SIR, avec des visites médicales tous les deux ans. La direction fait des économies sur la santé de son personnel en enfreignant l'article L4121-1.

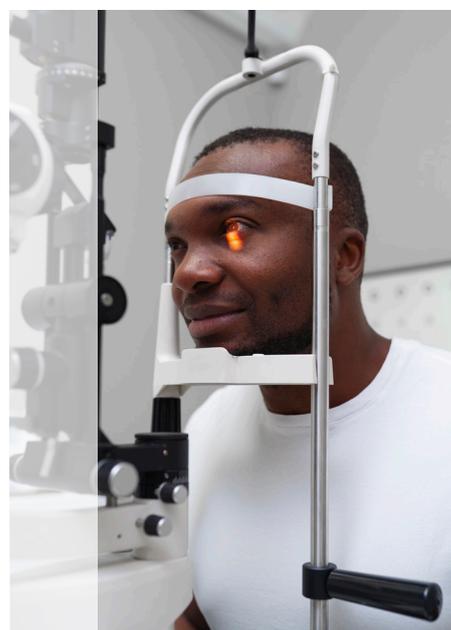
Enfin, beaucoup de salariés sont en SIS, ce qui représente potentiellement 30 % de visites pouvant être effectuées par les infirmières (VIP IDE), car ces agents sont alors considérés comme des métiers du tertiaire.

On note également que 37 % des visites sont des visites à la demande (de l'employeur, des salariés, des médecins), ce qui peut laisser poindre une dégradation du bien-être au travail, voire un risque de RPS. Cela serait dû à la charge de travail croissante avec moins de moyens, au travail en flex office, etc.

Il semblerait que nombre de médecins ne soient pas conviés en CSSCT, que le personnel soit suivi au sein du GIE ou par un service de santé travail inter-entreprises. Un rappel a été fait en ce sens, à savoir que le médecin du travail doit recevoir automatiquement l'ordre du jour de chaque CSSCT.

Il est à déplorer, dans ce rapport d'activité, le nombre extrêmement faible de visites mi-carrière (déclenchées par l'employeur à partir de l'âge de 45 ans) alors que la moyenne d'âge des salariés dans le GIE est de 49 ans ! De plus, le nombre de visites de fin de carrière est également faible. Pourtant, cette dernière permet de renforcer le suivi post-activité professionnelle des salariés exposés durant leur carrière à certains risques particuliers. Et n'oublions pas que, dans le GIE, beaucoup de salariés viennent de divers horizons et ont exercé un autre emploi auparavant.

L'UNSA-Ferroviaire demande à ce qu'un rappel soit fait auprès des différents CSP pour déclencher ces visites.



Consultation sur le projet de nomination d'un médecin

du travail (Dr PIEDECOQ) au cabinet médical de Tergnier

Le Dr CREVEL, médecin du travail à temps complet sur les cabinets médicaux de Lille et Amiens et assurant le suivi en santé au travail de 334 agents, dont 27 relevant du périmètre du CSE OPTIM'Services à Amiens, **cesse ses fonctions le 1^{er} juillet 2025.**

Le Dr TEYSSEDOU, médecin du travail à temps complet sur les cabinets médicaux d'Amiens et de Tergnier et assurant le suivi de 1 440 agents à Amiens et 957 agents, dont 4 relevant du périmètre du CSE OPTIM'Services, à Tergnier, **a diminué son temps de travail de 100 % à 60 % depuis le 1^{er} mai 2025.**

De ce fait, la Direction des Services Médicaux a retenu la candidature du Dr PIEDECOQ avec un contrat à temps partiel de 80 % et a réfléchi à une nouvelle organisation du suivi en santé au travail des agents relevant du CSE OPTIM'Services sur les sites d'Amiens et de Tergnier.

Au centre médical d'Amiens :

- Le Dr TEYSSEDOU assurera le suivi en santé au travail de 1 430 agents, dont 27 relevant du périmètre du CSE SNCF OPTIM'Services anciennement suivis par le Dr CREVEL.
- Le Dr PIEDECOQ assurera le suivi en santé au travail de 349 agents anciennement suivis par le Dr TEYSSEDOU.

Au centre médical de Tergnier :

- Le Dr PIEDECOQ assurera le suivi en santé au travail de 952 agents, dont 4 relevant du périmètre du CSE SNCF, anciennement suivis par le Dr TEYSSEDOU.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont questionné la Direction des Services Médicaux sur les temps de présence du Dr PIEDECOQ sur les deux cabinets médicaux.

Réponse de l'entreprise : « elle alternera une semaine avec deux jours de présence à Amiens et deux jours de présence à Tergnier, et une semaine avec trois jours de présence à Amiens et un jour à Tergnier. »

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination. Les effectifs agents alloués aux médecins respectent les prérogatives de l'agrément.

Consultation sur le projet de nomination d'un médecin

du travail (Dr ROUX) au cabinet médical de Poitiers

Le Dr BOISSIER DESCOMBES MARJANOVIC, médecin junior à temps partiel sur les sites de Poitiers et Saintes et assurant le suivi en santé au travail de 1 042 agents, dont 6 relevant du périmètre du CSE SNCF, au cabinet médical de Poitiers, a terminé son stage le 30 avril 2024.

La Direction des Services Médicaux a retenu la candidature du Dr Roux à temps partiel (60 %) et a réfléchi à une nouvelle organisation du suivi en santé au travail des agents au cabinet médical de Poitiers.

Le Dr ROUX assurera le suivi en santé au travail des 1 042 agents, dont 6 relevant du périmètre du CSE SNCF OPTIM'Services, au cabinet médical de Poitiers.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont questionné la Direction des Services Médicaux concernant l'activité en médecine du travail du cabinet médical de Saintes.

Réponse de l'entreprise : « la DSM est à la recherche d'un médecin du travail ; pour le moment elle fait appel à la task force médicale pour couvrir les RDV en médecine du travail au cabinet médical de Saintes. »

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination.

EXÉCUTION TITULAIRES



Nathalie PEREIRA DA SILVA
pereira-da-silva.n@unsa-ferroviaire.org
06 70 54 88 34



Joël MARCHE
marche.j@unsa-ferroviaire.org
07 76 69 03 77



Régis DERINE
regis.derine@sncf.fr
06 70 27 44 50



Shanika LIPPERT
shanika.lippert@sncf.fr
07 67 06 14 94

EXÉCUTION SUPPLÉANTS

MAÎTRISE TITULAIRES



Amandine DEVIS
devis.a@unsa-ferroviaire.org
06 29 44 30 28



Stéphane DELON
delon.s@unsa-ferroviaire.org
06 11 74 77 37



Jessica NERINI
jessica.nerini@sncf.fr
06 88 79 28 48



Isabelle FOURMY
isabelle.fourmy@sncf.fr
06 95 02 31 52



Mireille LUCAS
lucas.m@unsa-ferroviaire.org



Pateme COPOL
copol.p@unsa-ferroviaire.org
07 85 39 51 56



Cédric LEVASSEUR
cedric.levasseur@sncf.fr



Sophie DAUTUN
sophie.dautun@sncf.fr
06 60 06 53 60



Gaël ALLIX
gael.allix@sncf.fr



Aurora PRINCE
prince.a@unsa-ferroviaire.org



Zelia PEREIRA
zelia.pereira@sncf.fr
09 71 99 59 14



Corinne GUERREIRO
corinne.guerreiro@sncf.fr



Sandrine RADET
radet.s@unsa-ferroviaire.org



Patricia FISCHER
patricia.fischer@sncf.fr

CADRE TITULAIRES



Stéphanie GOARDOU-LEGROS
legros.s@unsa-ferroviaire.org
06 29 42 46 33



Antoine RODRIGUES
rodrigues.a@unsa-ferroviaire.org
06 23 49 58 43



Agnès RIVOALLAN
rivoallan.a@unsa-ferroviaire.org
06 16 74 03 23



Anne NONNENMACHER
anne.nonnenmacher@sncf.fr
06 19 61 21 10



Annabelle CRESPIN
crespin.a@unsa-ferroviaire.org
06 67 46 93 94



Stéphane BONFADINI
bonfadini.s@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
06 89 19 10 03



Rabah BOUKERSI
rabah.boukersi@sncf.fr

CADRE SUPPLÉANTS